

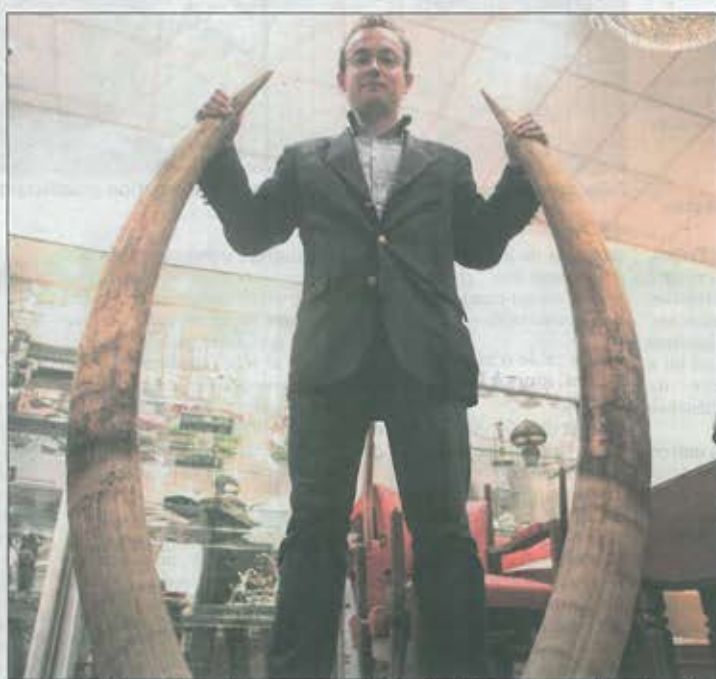
Défenses d'éléphants en vente légale mais surveillée

Cannes-Enchères s'est spécialisée dans la vente de ces objets précieux. La région en est riche et la demande existe, notamment de Chine. Mais les conditions sont strictes pour éviter tout trafic

L'affiche collée sur la vitrine de Cannes-Enchères a choqué certains passants: elle présente une vente de défenses d'éléphant. Renvoyant aux terribles images de massacre de pachydermes dans la savane africaine. Mais il ne faut pas tout confondre: le commerce de l'ivoire est autorisé sous certaines conditions. En effet, la convention dite de Washington édictée en 1973 régit le commerce international des animaux et des plantes sauvages. « Chez nous, sur la Côte, il y a beaucoup de retraités, dont certains ont vécu dans les anciennes colonies et en ont rapporté des souvenirs », explique en préambule Alexandre Debussy, directeur associé à l'étude de Cannes-Enchère, spécialiste dans les ventes de ce genre de produits.

Des dates couperet

Lors de leur séjour plus ou moins prolongé en Afrique, « ces personnes ont acquis des défenses, souvent bien avant 1973. Elles peuvent obtenir une autorisation du CITES⁽¹⁾. » Le sésame permettant la commercialisa-



Ces deux défenses pèsent chacune 17 kg. Estimées à 10 000 euros, elles devraient trouver facilement preneur. Auprès d'un acheteur chinois sans doute car la Chine concentre 80% de la demande.

(Photo Jean-François Ottonello)

tion en toute légalité. Pour de l'ivoire acheté après 1976 et avant 1990, un moyen de tracer l'acquisi-

tion, la provenance et la date d'importation est nécessaire, « mais la vente ne peut se faire en dehors

de l'Union Européenne », prévient le commissaire-priseur. Le troisième cas est celui

de défenses importées, toujours légalement, après 1990. Elles proviennent par exemple d'une « grande chasse » qui est effectuée dans certains pays d'Afrique pour réguler l'espèce afin de protéger populations et cultures. Là, toute vente est impossible.

Lutter contre le marché noir

Pour M^e Debussy, les ventes aux enchères de défenses d'éléphants permettent « de combattre le marché noir ». Il fait remarquer qu'aujourd'hui, « c'est devenu très compliqué de les sortir d'Afrique. En France, les exportations et les importations sont très contrôlées. »

Car dans tous les cas, il faut pouvoir prouver la provenance de l'objet. Des justificatifs sont ainsi demandés, « comme un contrat de travail, un livret de famille stipulant que vous avez vécu en Afrique, une photographie d'époque, une taxe d'abattage, un connaissance maritime (un billet) lors d'un déménagement ou d'un voyage, un ancien inventaire d'assurance ou d'héritage ».

Un impératif dans le commerce mondial des défenses qui ne s'est jamais aussi bien porté, dopé par la demande chinoise. Elle représente 80 % des transactions. « Pour les Chinois, en posséder est un signe extérieur de richesse. »

Face à cette explosion de la demande, il y a des Européens en manque de cash. « On est débordé. Il faut compter un mois pour obtenir le certificat. Les gens ont besoin d'argent, alors ils regardent dans les caves et les greniers ce qu'ils peuvent vendre ». Et tombent parfois sur de l'ivoire, qui peut rapporter une coquette somme.

GAËTAN PEYREBESSE
gpeyrebesse@nicematin.fr

1. La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction est connue par son sigle: CITES.

Prochaine vente

La vente de Cannes-Enchères aura lieu samedi 26 octobre à 14 heures. Exposition les jeudi 24 et vendredi 25 octobre de 10 à 12 h et de 14 h 30 et 18 h.
Cannes-Enchères: 20, rue Jean-Jaurès. Tél.: 04 93 38 41 47.

GRANDE SAINT
BRADERIE TROPEZ
DU 25 AU 28 OCTOBRE
2013
DE 9H A 19H

ESPRIT VILLAGE

Événement organisé par l'Association des Commerçants de Saint-Tropez